

The press review

1-15 March 2015

Prepared by Transparency International Luxembourg

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par Transparency International Luxembourg. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournies à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de Transparency International Luxembourg, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par Transparency International Luxembourg. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau au numéro de téléphone 26 38 99 29 ou par e-mail au secretariat@transparency.lu.

Information importante « hotline anti-corruption »

Nous vous rappelons que nous avons mis en place une « hotline » qui permet d'obtenir aide et assistance gratuite pour les particuliers pour tout fait constitutif de corruption au sens large ou de trafic d'influence (en tant que victime ou de témoin).

Vous pouvez nous joindre à cet effet par téléphone au numéro 26 38 99 29, par email info@transparency.lu ou alors directement en nos bureaux situés au 11C, Bd. Joseph II, Luxembourg.



EN PRÉPARATION

02 mars 2015 08:00; Act: 02.03.2015 09:47

La transparence fiscale aura sa directive

Pierre Moscovici, commissaire européen aux Affaires économiques, va présenter mi-mars à la Commission un projet de directive pour limiter l'optimisation fiscale.



«Personne ne pardonnerait à cette Commission d'être restrictive, de sembler faire des arrangements», a souligné Pierre Moscovici. (photo: AFP)

Le commissaire européen aux Affaires économiques, Pierre Moscovici, a annoncé dimanche qu'il préparait un «paquet sur la transparence fiscale», qui mettra en place un échange automatique d'informations sur les mesures fiscales pour les entreprises, et qu'il le présenterait le 18 mars. Il estime que rendre plus transparentes les règles fiscales propres à chaque pays permettra de limiter l'optimisation fiscale réalisée par les entreprises ou certains riches contribuables pour payer moins d'impôts.

L'objectif de ce projet de directive est d'établir «un échange automatique d'information entre administrations sur tout ce qu'on appelle les "tax rulings", ces mesures, ces règles fiscales qui peuvent être avantageuses pour les entreprises», a expliqué Pierre Moscovici lors de Tous politiques, une émission de *France Inter*, *France24* et *Le Parisien*. «Autrement dit la transparence sera là», a-t-il insisté prévoyant que les États européens adopteront ensuite cette directive.

«Il faut être irréprochable»

«Je pense que tous les États sauront qu'ils doivent le faire parce que l'opinion publique l'exige, (...) parce qu'il n'est pas tolérable pour un contribuable, qui est un citoyen qui paie son impôt de voir que plus riche que lui ne le paie pas, parce qu'il utilise des techniques d'optimisation, qu'une grosse boîte multinationale, internationale échappe à l'impôt», a-t-il poursuivi. «Nous sommes en train de dessiner un monde nouveau», a conclu Moscovici, assurant avoir les mains libres pour «aller le plus loin possible».

«Il faut être irréprochable. Personne ne pardonnerait à cette Commission d'être restrictive, de sembler faire des arrangements», a-t-il enfin confié. Le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, a en effet été Premier ministre du Luxembourg de 1995 à 2013, période au cours de laquelle fut mis en place dans ce pays le système des rescrits fiscaux ("tax rulings"), révélés par le scandale LuxLeaks. Sur le secret bancaire enfin, Pierre Moscovici a indiqué être «en train de négocier un échange automatique d'information avec la Suisse».

(*L'essentiel*/AFP)

L'interview du lundi – Frank Engel : “Profiter d’un centre financier bien régulé dans la zone euro”

2 March 2015

L'eurodéputé Frank Engel (CSV) est le seul membre luxembourgeois de la commission spéciale instituée par le Parlement européen à la suite de l'affaire LuxLeaks.



Frank Engel : “Ma démarche a toujours été de dire que le Luxembourg connaît son métier et que tout le monde peut profiter d’un centre financier propre et bien régulé dans la zone euro.”

> Vous êtes le seul membre luxembourgeois de la commission spéciale mise en place au Parlement européen pour se pencher sur les rescrits fiscaux. Comment vos collègues vous abordent-ils sur ce sujet ?

Il y a un intérêt légitime par rapport à une pratique qui ne m’inspire pas que du positif. Beaucoup de collègues m’interrogent sur la politique luxembourgeoise en matière de rescrits fiscaux pour essayer de comprendre le phénomène. Ils ont conscience que nous sommes loin d’être les seuls à pratiquer cela, 26 États membres sur 28 le font, je le rappelle, et même à une échelle industrielle.

Il y a aussi un certain nombre de collègues franchement hostiles au Luxembourg, comme l’ancienne juge Eva Joly, qui sont d’avis que le Luxembourg est un état parasite. Elle n’a pas eu besoin de [LuxLeaks](#) pour se montrer assez ferme dans cette position et ce n’est donc pas ce dossier qui la fera changer d’avis. Contre ceux-là, nous n’avons rien à gagner, mais ils sont marginaux. On ne va pas se pendre parce que Madame Joly ne nous aime pas.

> Comment allez-vous travailler au sein de cette commission spéciale ?

Si je le savais, je vous le dirais. Pour l’instant, nous avons eu une réunion d’une heure pour constituer le bureau, nous n’avons pas de plan de travail. Rien n’est clair. La prochaine réunion aura lieu le 9 mars à Strasbourg à une heure assez tardive pour une réunion d’une

heure. Mais j'espère que l'on aura une piste de programme de travail. La décision d'instituer cette commission porte sur six mois et elle expirera à la fin juillet, donc je suppose que nous allons de toute façon déjà devoir prolonger. Il faudrait se mettre au travail rapidement.

> Comment, alors, imaginez-vous la tâche de cette commission ?

Il y aura sans doute focalisation sur les pays où la pratique est très développée. Avant que la décision ne soit prise d'instituer une commission spéciale, l'ECON [affaires économiques et monétaires] aurait dû s'en occuper. Elle avait prévu des visites dans trois pays, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Irlande. Je pense que ces visites reviendront à l'ordre du jour. Une commission spéciale n'a pas de pouvoir de convocation, donc, nous dépendons de la bonne volonté des pays membres de nous recevoir ou de venir nous voir.

J'ai déjà fait une expérience avec la commission spéciale "crise" et ça s'est bien passé. Dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui, j'ai insisté auprès des acteurs luxembourgeois pour qu'ils soient coopératifs, autant que faire se peut, parce qu'en fin de compte, nous n'avons rien à cacher. Il s'agit maintenant d'expliquer. La pratique des rescrits est certes contestée, mais n'a rien d'illégal.

> Partagez-vous également cet avis assez général au sein du Parlement européen qui tend plus à vouloir aller de l'avant qu'à fouiller dans le passé ?

Oui. Le gros du travail devrait être articulé vers l'avenir. Je considère que ce n'est pas normal que certaines grandes entreprises parviennent à ne pas payer d'impôt ou presque. Je comprends très bien que dans les opinions publiques européennes, celles affligées par la crise, il y ait une frustration caractérisée.

> Vers quoi va-t-on se diriger alors que les États ne semblent pas vouloir d'une harmonisation fiscale européenne ?

Vers une logique commune qui tient en une imposition juste. Il peut y avoir une continuité de concurrence fiscale mais dans un cadre organisé. Pour l'imposition des sociétés, il faut revenir à une base d'imposition commune. Le Luxembourg l'a demandé depuis longtemps. Justice fiscale ne signifie pas harmonisation et cela aboutira aussi à stopper certaines inepties comme ce taux de 75 % pratiqué en France sur les grosses fortunes.

Si on regarde l'évolution des systèmes fiscaux en Europe occidentale, on observe que pendant longtemps, on a voulu pratiquer une imposition progressive, à savoir ceux qui gagnent le plus paient le plus. Mais ce n'est pas très facile à organiser, car il existe beaucoup d'exceptions et de possibilités d'abattement. Parmi les ex-États communistes, il y a eu une logique qui a consisté à dire : le même taux pour tout le monde, pas d'exception, pas d'abattement.

Un système au fond très simple mais injuste, car quelqu'un qui gagne 1 000 euros devra payer 190 euros d'impôts pour un taux d'imposition de 19 %, ce qui est beaucoup. En effet, il ne lui reste que 800 euros, alors que celui qui gagne 10 000 euros aura encore 8 000 euros après impôts, et c'est tout de même plus confortable ! Au début des années 2000, la Russie, qui souffrait d'une absence de recettes fiscales, a décidé de fixer un taux de 13% pour tout le monde, le taux le plus bas jamais enregistré en Russie.

Curieusement, au lendemain de cette mesure, les recettes fiscales ont dépassé tout ce qui avait été vu avant ! Tout simplement parce que la moitié des oligarques ont dit que dans ces conditions, ils allaient simplement payer ces 13% et renoncer aux montages fiscaux qu'ils avaient pratiqués auparavant. C'est bien en France que l'on a inventé le slogan "trop d'impôts tue l'impôt".

Je ne trouve pas raisonnable que beaucoup plus d'un quart ou d'un tiers de n'importe quel revenu soit confisqué par une autorité publique qui prétend en avoir besoin pour des dépenses qui, souvent, échappent à la compréhension des contribuables. Je veux dire par là que si la France ne croyait pas nécessaire, par exemple, de devoir maintenir 36 500 communes, 95 départements et 13 régions qui ne font plus aucun sens, elle pourrait renoncer à des taux d'imposition ridicules qui font fuir les contribuables et les investisseurs.

> Le Grand-Duché s'est lancé dans une entreprise consistant à redorer l'image du pays. Quelle direction doit prendre le nation branding ?

Personnellement, je pense qu'il faut expliquer ce que le Luxembourg peut être et inversement ce qu'il ne peut pas être et ne sera jamais. C'est un tout petit territoire avec une économie basée aux neuf dixièmes sur les services à dominante financière. J'aimerais que le Luxembourg initie des débats, mais ils n'ont malheureusement pas lieu.

Je rencontre beaucoup de sympathie au sein du Parlement européen actuellement quand j'exige, au sein de la Commission économique et monétaire, que nous nous occupions, dans le cadre d'un rapport d'initiative, de la permanence de centres financiers en zone euro.

Si les derniers centres financiers qui existent encore en zone euro viennent à disparaître pour des raisons de correction politique, le menuisier de Thionville qui voudra contracter un emprunt à sa banque se trouvera confronté à un banquier qui, lui-même, devra aller chercher l'argent pour cet emprunt à Singapour au lieu de Luxembourg. L'emprunt deviendra plus cher pour le banquier français et pour son client ! Est-ce vraiment ce que nous voulons ?

Nous serions les seuls dans le monde à ne faire que des choses à haute valeur morale ajoutée et nous serions tous perdants. Ma démarche a toujours été de dire que le Luxembourg connaît son métier et tout le monde peut profiter d'un centre financier propre et bien régulé dans la

zone euro. Je sais, par exemple, de sources bien informées, que Londres a plus d'une fois approché Amazon en lui disant que si cela capotait à Luxembourg, la société devrait venir à Londres.

Mais c'est la zone euro qui a besoin de croissance, d'un peu d'inflation pour que les dettes soient remboursées et c'est elle qui doit poursuivre l'intégration européenne.

> Le moment n'est-il pas mal choisi pour vendre la compétence de la place financière luxembourgeoise ?

Non, il n'est pas mal choisi. C'est précisément dans les moments où on est acculé qu'il faut savoir rebondir.

> La Grèce est acculée elle aussi et cherche à rebondir avec un nouveau gouvernement qui effraie la classe politique européenne. Soutenez-vous la vision et la démarche du Premier ministre grec, Alexis Tsipras ?

Soutenir est un grand mot. Je constate qu'il y a eu une élection et j'attribue son résultat aux multiples erreurs d'Antonis Samaras. Cela étant, le nouveau gouvernement dit qu'il ne peut résoudre le problème de la dette simplement en la remboursant, car les conditions ne sont pas réunies pour le faire dans la dignité. Là, il a raison !

Un quart de million de jeunes Grecs qualifiés ont quitté le pays depuis le début de la crise et si on continue encore comme ça pendant 10 ou 15 ans, il n'y aura plus personne en Grèce pour rembourser la dette. Je dis donc qu'il y a un gouvernement légitime en Grèce qui n'a aucune expérience et qui a besoin de temps et c'est précisément ce qu'il demande pour pouvoir mettre en œuvre les éléments de son programme. Nous n'allons pas mourir en donnant quelques mois à la Grèce pour voir si son programme mène à quelque chose ou non.

Je suis également tout à fait d'accord avec Syriza quand il refuse de privatiser des infrastructures qui sont actuellement bradées parce que cela ne leur rapportera rien à l'avenir. Nous aurions dû faire un effort européen et aider les Grecs à trouver des investisseurs chez nous en Europe pour qu'ils ne soient pas contraints d'aller se prostituer devant les cheiks du Golfe et autres qui veulent pignon sur la Méditerranée pour peu de sous.

Mais nous ne l'avons pas fait, on s'est contenté de dire aux Grecs de se débrouiller tout seuls pour privatiser dans des conditions impossibles. Donc, je comprends très bien ce qui est en train de se passer en Grèce, même si je crois que le nouveau gouvernement ne pourra pas tenir ses promesses électorales. Tout n'est pourtant pas déraisonnable.

> Un exemple ?

La Grèce est le pays d'Europe qui, toutes proportions gardées, a perdu le plus de gens sous l'occupation allemande. La Grèce ne s'est jamais réellement relevée de cela parce qu'une guerre civile a suivi le conflit mondial jusqu'en 1949. Les nazis ont forcé à l'époque la banque nationale grecque à leur octroyer un emprunt qu'ils avaient même commencé à rembourser, ce qui prouve qu'il s'agissait bien d'un emprunt évalué aujourd'hui à 43 milliards d'euros, je crois, jamais remboursé.

Que les Grecs demandent aujourd'hui qu'on leur rende au moins leur dû, cela ne me paraît pas incompréhensible. Et si on coupe la dette en deux, cela équivaudrait exactement pour le contribuable allemand à ce montant ! Il s'agit de l'équivalent de 8 ou 9% de la recette fiscale d'une année en Allemagne, soit 2 % du PIB. Que les Grecs raisonnent comme ça car tous ont un membre de leur famille qui a péri pendant la Seconde Guerre mondiale, je le comprends très bien.

Je souhaiterais que le cri de désespoir de la Grèce soit autrement compris en Allemagne qu'il ne l'est actuellement, alors que les Grecs y sont accusés de fainéantise, ce qui est faux.

Entretien avec notre journaliste Geneviève Montaigu

Les fichiers HSBC ont été au menu de la visite

9 MARS 2015 Par Véronique Poujol



Pierre Gramegna et son homologue français Michel Sapin ont eu de riches échanges ce vendredi à Luxembourg. (Photo: ministère des Finances)

Michel Sapin, le ministre français des Finances et des Comptes publics, a confirmé à Paperjam.lu que la question des fichiers HSBC sur les clients de la banque en Suisse, dont des résidents luxembourgeois, a bien été au menu des discussions dans le cadre de la visite officielle de François Hollande ce vendredi au Luxembourg.

«Oui», a déclaré à Paperjam.lu Michel Sapin, le ministre français des Finances et des Comptes publics, en réponse à la question de savoir si les fichiers de la banque HSBC en Suisse sur les comptes de milliers d'évadés fiscaux européens, dont plus de 200 résidents luxembourgeois, avaient été discutés ce vendredi entre les gouvernements français et luxembourgeois.

Une réponse qui est intervenue en complément de celle apportée par le président français François Hollande, interrogé lors de la conférence de presse au Château de Senningen. Il s'agissait de savoir si le Luxembourg avait sollicité la France, qui détient ces fichiers, pour obtenir la liste des clients HSBC, pour la plupart des évadés fiscaux.

«Sur les échanges pour HSBC avec le ministre des Finances qui est ici présent (il parlait de Pierre Gramegna, ndlr)», a indiqué François Hollande, «j'ai dit à tous les pays européens qui voulaient disposer de ces informations qu'ils pouvaient venir se présenter auprès de nos services fiscaux et en l'occurrence de nos ministères et que tout leur serait donné en fonction

justement des règles européennes. Parce que nous voulons lutter contre la fraude fiscale et nous ne pouvons pas demander l'échange automatique d'informations et ne pas, lorsque nous sommes saisis nous-mêmes d'informations sur des fraudes, ne pas les communiquer à des pays qui en font la demande. Des pays nous ont déjà fait cette demande et nous les avons déjà servis.»

Progrès considérables

Le message a été clair. Reste à savoir si le ministère luxembourgeois des Finances, comme 19 pays l'ont déjà fait, va demander la liste. Et surtout ce qu'il pourra en faire, sachant que la liste a été obtenue à la hussarde, un employé de HSBC, Hervé Falciani, ayant volé les données. On sait déjà que l'Administration des contributions directes ne pourra pas exploiter ces informations. En revanche, le fisc luxembourgeois pourra les mettre «en réserve» pour étayer les dossiers de contribuables qui ne sont déjà pas en odeur de sainteté, comme c'est déjà le cas des dénonciations anonymes.

François Hollande a salué les progrès considérables que le Luxembourg avait accompli en matière de transparence fiscale, tout en appelant le gouvernement à aller encore plus loin dans l'harmonisation.

Interrogé sur sa préoccupation du sort du jeune Français Antoine Deltour, inculpé en décembre de vol et de blanchiment et qui risque au Luxembourg cinq ans de prison pour avoir révélé l'affaire LuxLeaks, le président français a soigneusement esquivé la question en se retranchant derrière la séparation des pouvoirs. «Il y a des procédures de justice, elles suivent leur cours et je fais confiance à la justice luxembourgeoise pour avoir les bonnes procédures, dans les bons délais et en toute indépendance», a-t-il déclaré.

Quelques semaines avant cette visite de François Hollande, le comité de soutien à Antoine Deltour avait lancé un appel pour lui demander, dans des lettres-types à adresser à l'Élysée, de faire part aux autorités luxembourgeoises de sa «vive préoccupation» sur le sort de Deltour.

2.700 lettres à l'Élysée

Selon Odile Delhaye de l'ONG CCFD-Terre Solidaire Vosges, et François Thierry, tous deux chargés de communication du comité de soutien Antoine Deltour, contactés par Paperjam.lu, l'Élysée a reçu 2.700 lettres, sans toutefois y avoir réagi.

«Comme François Hollande, nous respectons l'indépendance de la justice luxembourgeoise. Et nous nous réjouissons des efforts engagés par le Luxembourg et salués par la France en matière de transparence fiscale», ont indiqué les deux porte-paroles dans un communiqué. «Nous espérons aussi», poursuivent-ils, «qu'il sera reconnu que ces avancées ont été favorisées par le débat public qui a suivi l'action d'Antoine Deltour, lanceur d'alerte désintéressé qui a agi en faveur de la justice fiscale en Europe.»

«Toutes les avancées énoncées vont dans le sens de plus de transparence et de justice, et nous souhaitons que les lanceurs d'alerte comme Antoine Deltour soient protégés», ajoutent-ils.

LE JEUDI



6 MARS 2015

Hollande au Luxembourg: La fiscalité, un sujet sensible

« Je voulais mettre un terme à des clichés » a commenté le président François Hollande au soir de sa visite au Luxembourg, le 6 mars. « Le Luxembourg n'est pas qu'un pays de services, de banques et d'établissements financiers, c'est aussi un grand pays industriel ». Et de citer « l'industrie d'avenir » qu'est l'opérateur de satellites SES avec lequel la France vient designer un accord qui permet à Airbus et à Ariane Espace de fournir les lanceurs et le matériel indispensable au lancement de deux satellites.

Sur le même sujet, la Premier ministre luxembourgeois Xavier Bettel, a rappelé que « la plus grosse boîte ici est ArcelorMittal. On n'en parle pas. On ne parle pas de ce qui est fait au Luxembourg ». Mais on parle beaucoup des « sociétés », ces « multinationales à l'image d'Amazone de McDonald's viennent chercher ici un moyen d'échapper à la fiscalité » et de la « concurrence déloyale par rapport à la France et au reste de l'Europe », comme l'a formulé Maryse Burgot, journaliste à France2 dans sa question.

Le Luxembourg ne bloquera rien

De quoi irriter Xavier Bettel. Il défend « un pays en évolution » qui a décidé l'échange de rullings et l'échange d'informations sur les revenus de l'épargne. « Ce gouvernement ne veut pas être le gouvernement d'un pays où on peut faire des choses qui ne sont pas autorisées dans d'autres pays. Mais celui d'un pays qu'on choisit par ce qu'on sait faire les choses. (...) Les accords de double imposition ne sont pas des accords de non imposition. Il est important

qu'il y ait des règles. Que ce soit au niveau européen ou au niveau international, le Luxembourg ne bloquera rien » a rétorqué du tact au tac le Premier ministre.

François Hollande a salué « des progrès considérables » accomplis ces derniers mois. « Il y a eu la volonté d'avoir en Europe des règles pour que la fraude puisse effectivement être combattue. A la fois pour des raisons d'équité fiscale, mais aussi pour des raisons de lutte contre les trafics, contre la grande criminalité, contre le terrorisme. Les paradis fiscaux ne sont pas réservés aux patrimoines qui voudraient échapper à l'imposition. Les failles entre les différents systèmes fiscaux en Europe sont aussi utilisées par des groupes multinationaux » aux activités opaques, a-t-il prévenu.

L'échange automatique d'informations sera mis en œuvre en 2017. Amusé, le président tient donc à prévenir « tous les contribuables concernés, qu'ils se mettent plus rapidement possibles au service de l'administration fiscale de leur pays, puisque tout sera connu!»

Pas d'avantages exorbitants

Interrogé sur la situation du lanceur d'alerte de Luxleaks, le Français Antoine Deltour qui avait transmis des documents de PriceWaterhouseCoopers et risque 5 ans de prison et 1.250.000 euros d'amende, le président français s'est contenté de commenter: « Je fais confiance à la justice luxembourgeoise pour avoir les bonnes procédures dans les bons délais et en toute indépendance ».

Dans le dossier fiscal, l'optimisation est un point délicat. Hollande évoque ce «chemin sur lequel le Luxembourg s'est engagé, de manière à ce qu'il y ait de nouvelles pratiques en matière de rescrits fiscaux ». Mêmes règles pour tous, pratique connues, pour aboutir à une fiscalités concurrentielle « mais sur la base d'une véritable imposition et qu'il n'y ait pas d'avantages qui puissent être regardés comme exorbitants ». Un processus « irréversible » insiste-t-il. « J'appelle le Luxembourg à aller aussi loin que possible dans cette harmonisation.»

Laurence Harf

Politique et société Politique – Daniel Miltgen poussé dehors

Politique – Daniel Miltgen poussé dehors

Daniel Miltgen, l’emblématique président du Fonds du Logement depuis 25 ans, a reçu, vendredi dernier, une lettre lui annonçant l’intention du gouvernement de le révoquer.



Daniel Miltgen a huit jours pour présenter sa défense à la ministre. (Photo : Hervé Montaigu)

Sans attendre les conclusions de l’audit confié à PwC, le ministre du Logement, Maggy Nagel a décidé de se séparer de Daniel Miltgen. La décision de révoquer ce dernier de ses mandats du Fonds du logement et du Fonds d’assainissement de la cité Syrdall a été prise lors du Conseil de gouvernement de vendredi dernier, révélèrent nos confrères de la radio 100,7, hier. Le site *paperjam.lu* ne tardait pas à publier des extraits de la lettre que la ministre a adressée au président du FDL, Daniel Miltgen. Courrier que *Le Quotidien* s’est procuré et qui confirme que le gouvernement a décidé de se débarrasser de ce haut fonctionnaire qui, depuis vingt-cinq ans, tient les rênes du FDL.

Maggy Nagel explique “qu’il s’impose de nommer une autre personne à la tête du FDL afin d’y permettre un renouveau et de s’assurer que la gestion se fasse conformément à ses vues. Pour un certain nombre de raisons, cette garantie n’est actuellement pas donnée”. Ce qui vaut pour le FDL vaut pour le Fonds d’assainissement de la cité Syrdall, que préside le même Daniel Miltgen, un fonds dont l’immobilisme fut sévèrement critiqué dans un rapport de la Cour des comptes en 2013.

Mais ce ne sont pas ses conclusions ni même les récents soupçons de trafic d’influence dans l’affaire de la vente de terrains à Leudelange-Gare qui ont motivé la ministre. Maggy Nagel lui reproche un manque de transparence dans la gestion du FDL et relève que la situation ne va pas s’améliorer, vu que son président ne déploie pas d’efforts suffisants de communication

avec elle. Elle cite des demandes d'informations insatisfaites, ou ayant obtenu des réponses "lacunaires", "incohérentes", ou "contradictaires". Des réponses "tardives", aussi, Maggy Nagel lui rappelant qu'il avait traîné les pieds avant de réagir au problème des heures supplémentaires du comptable qui atteignaient un montant "exorbitant".

> **"L'absence d'objectifs"**

Il y a encore le non-respect de la règle de la contre-signature par deux membres du comité directeur. Maggy Nagel évoque aussi des "pratiques douteuses" de délégation de signature. Autant de griefs qui lui laissent penser que le FDL souffre "d'une absence de direction". C'est en tout cas l'impression qu'il laisse alors que Maggy Nagel note "l'absence d'objectifs clairement fixés en termes de constructions et une incapacité à fournir un relevé des propriétés immobilières".

Elle lui rappelle qu'elle dispose, conjointement avec le Grand-Duc, d'un pouvoir discrétionnaire quant à la nomination du président du FDL. "Le choix du président se fait en fonction de la confiance et de l'identité de vues entre le président pressenti et le gouvernement. Lorsque ces conditions viennent à manquer, il peut être mis fin aux fonctions du président du FDL." Elle compare la situation de Daniel Miltgen à celle du colonel Ries, limogé par l'ancien ministre Jean-Louis Schiltz et réhabilité cinq ans plus tard avec les excuses d'Étienne Schneider, actuel ministre de la Défense. C'est d'ailleurs un extrait de l'arrêt de la Cour administrative qu'elle cite pour appuyer sa position.

De notre journaliste Geneviève Montaigu

PAPERJAM.LU

LITIGE AU FONDS DU LOGEMENT

L'audit externe au cœur du limogage de Miltgen?

10.03.2015 16:46

Par Véronique Poujol



Maggy Nagel avait pris Daniel Miltgen en grippe après la coupure intempestive des crédits au FDL par la banque ING. (Photo: Charles Caratini)

Pourquoi la ministre du Logement n'a-t-elle pas attendu la publication de l'audit sur le Fonds du logement pour faire le ménage? Les critiques que son président Daniel Miltgen a adressées sur les méthodes et la légalité de l'audit ne sont peut-être pas étrangères à la décision de Maggy Nagel de le limoger plus rapidement que prévu. La coupure de crédit bancaire en décembre avait déjà largement compromis leurs relations.

Le 26 février dernier, le ministère du Logement faisait une communication inhabituelle au sujet d'une rencontre entre la ministre de tutelle, Maggy Nagel, et la délégation du personnel du Fonds du logement (FDL). La ministre, explique le communiqué de presse, «tenait à l'informer par voie directe, sur la situation actuelle auprès du Fonds du logement et notamment de l'information donnée au Parquet du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, concernant une convention conclue entre le Fonds du logement et un promoteur privé».

On a aussi parlé de l'audit interne en cours réalisé par la firme PwC en vue d'une réforme du FDL «dans un esprit d'équipe» et du fait que «de nombreux membres du personnel se sont mis à disposition pour participer aux entretiens avec l'auditeur», lit-on aussi. «La ministre a rassuré la délégation quant à la confiance qu'elle a envers les collaborateurs du Fonds du logement», souligne encore le communiqué du ministère, qui évoque l'«atmosphère constructive» dans laquelle cette réunion serait

intervenue. Elle a eu lieu en dehors du cadre conventionnel puisque le seul interlocuteur de la ministre au FDL doit être, en principe, son dirigeant et non pas les délégués du personnel. La question est de savoir si une telle défiance préexistait à cette rencontre entre Daniel Miltgen et les employés de l'établissement public. Quoi qu'il en soit, c'est Nagel qui avait demandé à voir la délégation.

Les termes utilisés dans la communication du gouvernement, après cette réunion, avaient été bien pesés, sans doute dans le but de creuser le fossé entre le président du FDL, Daniel Miltgen, depuis longtemps dans le collimateur de Maggy Nagel – sans doute bien avant qu'elle arrive au gouvernement, du temps de son mandat de bourgmestre de Mondorf, l'une des rares communes du Grand-Duché à n'avoir aucun logement social –, et l'établissement public qu'il dirige depuis 25 ans, avec ses 60 employés.

En faisant part, le 6 mars, à Miltgen, de son intention de le révoquer pour perte de confiance, la ministre entend reprendre la main sur l'établissement public et placer à sa tête une personne qui épouse mieux les vues du gouvernement sur une question aussi cruciale que celle de l'accès au logement à des prix raisonnables.

Au cœur d'une chasse à l'homme?

Les points de friction entre Maggy Nagel et Daniel Miltgen n'ont pas manqué ces derniers mois, entre les heures supplémentaires indues du chef de la comptabilité à la coupure intempestive d'une ligne de crédit de la banque ING en passant par les libertés que le patron du FDL s'étaient permises pour l'acquisition de terrains à Leudelange-Gare en vue d'y faire construire des logements sociaux.

L'audit commandité par la ministre a sans doute contribué à mettre le feu aux poudres, sans doute parce que Miltgen a dû le ressentir comme la volonté de Nagel de trouver là un prétexte commode pour l'écarter de la direction du Fonds. Il en avait d'ailleurs pris ombrage et il l'interprétait comme un «acharnement», comme en témoigne une de ses notes circulant au FDL.

S'il ne remettait pas en cause le principe de l'audit («il s'inscrit», écrivait-il, «dans les missions attribuées au ministre de surveiller toutes les activités du Fonds et il peut en tout temps contrôler ou faire contrôler la gestion»), il faisait connaître en revanche ses réticences

sur la manière dont il a été mené («sur base d'interrogatoires des salariés» relevant du statut d'employés privés) et qui ont sans doute fait croire à Miltgen qu'il était au cœur d'une chasse à l'homme. «Sur base de ces entretiens», notait-il, «les auditeurs escomptent obtenir des informations sur des éventuelles défaillances de la direction dans le management de cette entreprise publique.»

Miltgen a alors cru bon de rappeler aux collaborateurs du FDL les dispositions de leurs contrats de travail leur interdisant de fournir des «informations quelconques» à des tiers, en l'occurrence à PwC, et à la ministre du Logement. Il a jugé que les «interrogatoires» de PwC se sont faits «à défaut d'une autorisation de l'autorité compétente», c'est-à-dire lui.

Base légale de l'audit en question

Il y avait toutefois pire à ses yeux. «Madame la Ministre, lors d'une entrevue ordonnée au personnel du Fonds, au siège social de celui-ci, avant le commencement des travaux d'audit, a expressis verbis défendu à la direction de s'immiscer dans l'audit ou de participer à ces interrogatoires.» «Par cette action», poursuit la note, «Madame la Ministre a quasiment forcé les employés du Fonds à participer à des interrogatoires et à enfreindre ainsi leur propre contrat de travail. De ce fait, elle a exposé les salariés interpellés à d'éventuelles sanctions disciplinaires de la part de leur employeur, à savoir le Fonds du logement.»

Daniel Miltgen posait dès lors la question de savoir si Maggy Nagel n'avait pas fait là un abus de pouvoir, renvoyant ainsi l'ascenseur à la ministre qui le soupçonnait, lui, des mêmes griefs dans le dossier de Leudelage. On ignore à ce stade si le président du comité directeur du FDL a été jusqu'à prendre des sanctions disciplinaires contre les salariés qui auraient été s'épancher devant les auditeurs de PwC.

Miltgen pose en tout cas dans sa note la question de la validité d'un audit qui aurait été élaboré sur la base d'informations et d'indications illicitement acquises.

Pour sa part, Maggy Nagel avait également remis en cause la légalité d'une autre mission d'audit (pour défaut de contre-signature par deux membres du comité directeur et défaut d'information), également attribuée à PwC pour examiner le dossier des heures sup du chef comptable. La ministre a évoqué cette défaillance dans le dossier de révocation du président du Fonds.

À se demander jusqu'où, désormais, ira le déballage de linge sale.

Luxemburger Wort

Affaire LuxLeaks

Les soutiens à Antoine Deltour se multiplient



Daniel Cohn-Bendit soutient Antoine Deltour. (Photo: AFP)

Nadia Di Pillo

Publié le jeudi 12 mars 2015 à 12:27

(ndp).- Les marques de soutien à l'ancien auditeur de PwC, inculpé pour le détournement d'une grande partie des documents ayant servi aux LuxLeaks, se multiplient. Plusieurs personnalités politiques et économiques, et pas des moindres, signent une tribune dans Libération pour féliciter Antoine Deltour d'«avoir eu le courage de donner l'alerte, de manière désintéressée». L'écologiste Daniel Cohn-Bendit, l'économiste français Thomas Piketty, l'euro-députée Eva Joly et le lanceur d'alerte américain Edward Snowden disent soutenir „Antoine Deltour, poursuivi par les autorités luxembourgeoises pour avoir transmis, à un journaliste, des accords fiscaux confidentiels signés par les services fiscaux du Grand-Duché“.

Parmi les signataires de la tribune figurent également Hervé Falciani, „lanceur d'alerte“ des SwissLeaks, Yann Galut, un député français PS, Cédric Perrin, un sénateur UMP, Denis Robert, journaliste et écrivain, mais également Benoît Majerus, professeur à l'Université du Luxembourg.

"Une personne discrète et modérée"

Alors qu'il était employé d'un grand cabinet d'audit international, Antoine Deltour aurait „découvert un système d'évitement fiscal agressif approuvé par l'Etat luxembourgeois“. „Sous un vernis de légalité, les pratiques mises en œuvre exploitent les failles du cadre actuel pour soustraire des sommes abyssales aux recettes fiscales de certains Etats, au détriment des citoyens“, écrivent-ils dans ce texte. Antoine Deltour y est décrit comme une „personne discrète et modérée, employé efficace et apprécié de sa hiérarchie“. Il n'aurait pas cherché à „stigmatiser son ancien employeur ou le Grand-duché du Luxembourg“, mais à „dénoncer une injustice systémique“.

Des poursuites "politiquement injustes" et "éthiquement inacceptables"

Les auteurs estiment que ces révélations ont „profondément modifié le débat sur la fiscalité internationale“. Ainsi, très rapidement, les ministres des Finances de l'Allemagne, de la France et de l'Italie auraient écrit à la Commission européenne afin qu'elle prenne d'urgence des mesures. Celle-ci aurait fait de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales une „priorité politique absolue“. Ils rappellent également que le Parlement européen a approuvé, le 12 février dernier, la création d'une commission spéciale suite à l'affaire LuxLeaks.

„Par cette tribune, nous déclarons que les poursuites dont fait l'objet Antoine Deltour sont politiquement injustes, et éthiquement inacceptables, car celui-ci n'a agi qu'en citoyen responsable et a grandement rendu service à l'intérêt général des peuples européens“, affirment-ils en guise de conclusion.

29.322 soutiens

La tribune se termine par un renvoi au site web du „comité de soutien“ d'Antoine Deltour, qui s'est officiellement constitué en association le 28 février dernier à Epinal. Celle-ci est notamment chargée de gérer les fonds collectés pour assurer la défense du Français, entre autres les frais d'avocats et le financement de la campagne de soutien. Elle est administrée par un conseil de 12 coprésidents, dont 3 mandatés par des personnes morales: CCFD Vosges, ATTAC Vosges, et Épinal en transition. „Lors de la dissolution, l'actif sera dévolu à une ou plusieurs associations œuvrant pour la défense des lanceurs d'alerte ou la lutte contre les paradis fiscaux“, affirme le comité. Quant à sa pétition, elle réunit pour l'instant 29.322 signatures.

Au Luxembourg, Transparency International n'a pas souhaité se positionner clairement sur le dossier, alors qu'une enquête judiciaire est en cours. Mercredi, lors de sa conférence de presse, l'association a tenu à souligner que son action portait davantage sur les affaires de corruption. Le député Justin Turpel (Déi Lénk) vient, quant à lui, d'interpeller le ministre de la Justice sur la situation des lanceurs d'alerte. Dans une question parlementaire du 4 mars, il demande à Félix Braz de se prononcer sur la nécessité de renforcer leur sécurité au Luxembourg.

L'OBS

Harcèlement moral reconnu pour une ex-salariée d'UBS France, lanceuse d'alerte

Publié le 05-03-2015 à 14h53 Mis à jour à 16h56



Paris (AFP) - Une ancienne cadre d'UBS France, lanceuse d'alerte, a obtenu gain de cause: la justice prud'homale a reconnu jeudi le harcèlement moral de Stéphanie Gibaud, qui avait refusé de détruire des documents susceptibles de révéler l'existence d'un système d'évasion fiscale.

Selon le jugement du conseil de Prud'hommes de Paris, consulté par l'AFP, "le harcèlement moral allégué est établi" et la filiale française de la banque suisse est condamnée à verser 30.000 euros de dommages et intérêts à son ancienne salariée, licenciée en 2012.

"Stéphanie Gibaud, refusant de se plier à la loi du silence, a subi un calvaire épouvantable. Le conseil reconnaît le harcèlement moral et c'est pour elle une satisfaction morale essentielle", a réagi auprès de l'AFP son avocat Me William Bourdon.

Cependant, cette satisfaction est "pondérée par un montant de dommages et intérêts trop timide mais les juridictions françaises commencent à peine à prendre la mesure des conséquences très lourdes des représailles subies par les lanceurs d'alerte", a-t-il ajouté.

Sa cliente réclamait 1,15 million d'euros pour réparer le harcèlement subi. Elle demandait 1,7 million d'euros au total. Le tribunal n'a pas reconnu la discrimination et le délit d'entraves. La condamnation d'UBS, "c'est énorme notamment pour les lanceurs d'alertes qui sont derrière moi parce que effectivement, ça peut servir de jurisprudence, ça peut servir pour les autres que mon cas serve", a déclaré à l'AFP-TV Mme Gibaud à l'issue du jugement.

Dans un communiqué, UBS France "prend acte de ce jugement". Si la banque "persiste à considérer qu'il n'y a pas eu de harcèlement à l'égard de son ex-salariée", elle précise qu'elle

ne fera pas appel "au regard des motivations du jugement et des faibles montants accordés par le conseil des prudhommes".

"Si Mme Gibaud s'est acharnée dans les médias contre la banque, la banque ne s'acharnera pas contre Mme Gibaud", a réagi Jean-Frédéric de Leusse, Président du Directoire d'UBS France.

- 'Pot de terre contre pot de fer' -

La banque UBS, numéro 1 mondial de la gestion de fortune, est dans l'oeil du cyclone en Suisse et en France. En France, la banque a été mise en examen pour blanchiment aggravé de fraude fiscale et un mandat d'arrêt a été lancé contre trois anciens cadres dirigeants. UBS est soupçonnée d'avoir démarché illégalement de riches clients français pour qu'ils ouvrent des comptes en Suisse au début des années 2000, à l'insu du fisc.

Embauchée par UBS France dès sa création en 1999, Mme Gibaud était notamment en charge de l'organisation d'événements pour des clients fortunés. Elle affirmait avoir été victime de harcèlement moral après avoir refusé de détruire des listings d'invités et de chargés d'affaires suisses susceptibles d'accréditer ce démarchage illégal.

L'ex-salariée était soutenue par une vingtaine d'organisations et syndicats qui ont lancé cette semaine une campagne pour mieux protéger les salariés lanceurs d'alertes, citoyens qui dénoncent des faits graves pour l'intérêt général. Une cinquantaine de soutiens et trois personnes revendiquant elles aussi être des lanceurs d'alertes s'étaient déplacé jeudi aux Prud'hommes, selon un journaliste de l'AFP.

Les salariés lanceurs d'alerte sont "laissés seuls face à des groupes d'intérêts puissamment organisés". "C'est le pot de terre contre le pot de fer", affirment ces organisations.

Dans une lettre au président François Hollande, elles ont réclamé mardi "une loi cadre" instituant "une protection globale" des salariés du public et du privé, avec une procédure anonyme de transmission des informations et une pénalisation des entraves ou représailles. Elles souhaitent également "la création d'une agence indépendante" pour recueillir et publier les alertes et enfin un "fonds de dotation" pour financer les procédures et indemniser les salariés des préjudices subis.

Pour Sophie Binet (UGICT-CGT Ingénieurs, cadres et techniciens), ce jugement "démontre la nécessité absolue d'un vrai statut pour les lanceurs d'alerte" car si la reconnaissance du harcèlement signe "une victoire politique", "il ne répare pas le préjudice" de l'ex-salariée, qui aujourd'hui est "sans emploi et au RSA" et bénéficie d'une réparation "dérisoire".

Un ex-dirigeant de Petrobras détaille la corruption

BRÉSIL



Le scandale a entraîné début février la démission de la directrice générale de Petrobras, Maria das Graças Foster, et de cinq autres membres de l'équipe dirigeante. (Crédits : © Sergio Moraes / Reuters)

latribune.fr 11/03/2015

Le système aurait, selon lui, permis de détourner 200 millions de dollars en faveur du Parti des travailleurs au pouvoir au Brésil.

Un ancien dirigeant de Petrobras a exposé mardi 10 mars devant une commission parlementaire le système ayant permis, selon lui, au Parti des travailleurs (PT) au pouvoir au Brésil de recevoir jusqu'à 200 millions de dollars détournés des caisses du groupe pétrolier brésilien.

Réitérant publiquement des accusations formulées dans le cadre d'une procédure de plaider-coupable, Pedro Barusco, ancien cadre du département des services de Petrobras, a dit avoir reçu dès 1997 des versements qui ont surtout commencé à prendre de l'ampleur à partir de 2004, un an après l'arrivée au pouvoir du PT.

Selon lui, João Vaccari, trésorier du PT, et Renato Duque, ancien dirigeant du département des services de Petrobras, ont eux aussi bénéficié de versements.

"J'en ai eu, ils en ont eu"

Pedro Barusco a dit aux parlementaires n'avoir jamais transmis personnellement de fonds à João Vaccari mais il estime que le PT a reçu entre 150 et 200 millions de dollars (140 et 186 millions d'euros) entre 2003 et 2014, en se fondant sur le montant des commissions qu'il a lui-même reçues.

"J'en ai eu, ils en ont eu", a dit Pedro Barusco qui a promis de restituer 97 millions de dollars au Trésor public dans le cadre d'une procédure de reconnaissance préalable de culpabilité.

Des dons autorisés ?

Le Parti des travailleurs a assuré que son trésorier n'avait jamais évoqué la question de son financement avec Pedro Barusco. Dans un communiqué, il affirme n'avoir reçu que des dons autorisés et considère que Pedro Barusco n'a pas apporté au cours de ses cinq heures de témoignage la moindre preuve reliant João Vaccari à des faits de corruption.

Quarante personnes, dont deux anciens dirigeants de Petrobras, ont été inculpés par un juge de la ville méridionale de Curitiba. Quatorze d'entre elles sont en détention préventive.

Enquête parallèle

Parallèlement, une enquête de la Cour suprême, seule instance habilitée à juger les parlementaires, va porter sur 12 sénateurs et 22 députés issus de cinq partis. Un seul ne fait pas partie de la coalition au pouvoir.

Parmi eux figurent le président du Sénat, Renan Calheiros, et celui de la Chambre des députés, Eduardo Cunha, tous deux membres du Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB), première force parlementaire et principal partenaire du PT.

Au total, six membres du PMDB sont concernés par l'enquête, tous comme 21 membres du Parti progressiste et cinq du PT, dont Gleisi Hoffmann, qui a été chef de cabinet de la présidente Dilma Rousseff pendant son premier mandat, et João Vaccari.

Dilma Rousseff a été présidente du conseil d'administration de Petrobras durant l'essentiel de la période couvrant la corruption présumée. La chef de l'Etat dément avoir eu la moindre connaissance d'éventuelles pratiques illégales.

Le scandale a entraîné début février la démission de la directrice générale de Petrobras, Maria das Graças Foster, et de cinq autres membres de l'équipe dirigeante